

MAIRIE DE BRIE - 16590**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

En exercice : 27

Présents : 26

Procuration : 0

Votants : 26

L'an deux mil vingt trois

Le : **27 mars**

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **M. Michel BUISSON**, Maire.Date de la convocation du Conseil Municipal : **17 mars 2023****OBJET : D2023_3_2**Vote des comptes
administratifs 2022 du
budget général, du
Groupement d'Habitations et
de la Régie de Transport**Présents** : BOUCHERIT D ; BOURGADE L ; BRIANCON JP ; BUISSON M ; CHASLARD B ; CHAUSSAT C ; CORNELIUS M ; DULAIS N ; FORESTIER-BRUN F ; GAUDILLIERE M ; GERACI F ; GUERIN S ; HELION P ; IMARD C ; JOUANNET J ; LACOURARIE S ; MASSON G ; MOINARD BOUTENEGRE M ; MOREAU D ; MOUMANEIX P ; NARDOU JP ; ROUHIER D ; THOS F ; URBAJTEL P ; VIEUILLE R ; VRIET L.**Excusée** : BERTHELON Saskia**Secrétaire de séance** : GAUDILLERE Michel**Les comptes administratifs 2022 des budgets désignés ci-dessous, sont arrêtés comme suit :****BUDGET GÉNÉRAL :**Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 2 738 992,81 €uros
Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 3 166 574,87 €urosD'où un **excédent de fonctionnement de 427 582,06 €uros** pour l'année 2022.Les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 367 443,53 €uros
Les recettes d'investissement se sont élevées à 1 199 082,98 €urosD'où un **déficit d'investissement de 168 360,55 €uros** pour l'année 2022.**BUDGET GROUPEMENT D'HABITATIONS :**Les dépenses de fonctionnement 26 950,36 €uros
Les recettes de fonctionnement 75 729,26 €urosD'où un **excédent de fonctionnement de 48 778,90 €uros** pour l'année 2022Les dépenses d'investissement 119 354,43 €uros
Les recettes d'investissement 266 316,22 €urosD'où un **excédent d'investissement de 146 961,79 €uros** pour l'année 2022

RIDGET RÉGIE DE TRANSPORT :

Les dépenses d'exploitation	75 031,15 Euros
Les recettes d'exploitation	83 189,20 Euros

D'où un excédent d'exploitation de 8 158,05 Euros pour l'année 2022.

Les dépenses d'investissement	11 884,56 Euros
Les recettes d'investissement	14 473,35 Euros

D'où un excédent d'investissement de 2 588,79 € pour 2022

Il est précisé que pour le vote des comptes administratifs, Monsieur le Maire se retire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, nomme Monsieur Daniel ROUHIER comme président de séance pour le vote des comptes administratifs et adopte les comptes administratifs 2022 du budget général, du Groupement d'Habitations et de la Régie de Transport comme arrêtés ci-dessus.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le :

Publié ou Notifié

Le :

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le 30 mars 2023

Pour copie conforme :

En Mairie, le 30 mars 2023

Le Maire,